



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES-CAER INTERNE

Section : LANGUES-VIVANTES - ANGLAIS

Session 2016

Rapport de jury présenté par :

Madame Valérie LACOR,
Président du jury



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Table des matières

Introduction.....	3
Liste des membres du jury	5
1. Admissibilité : Evaluation des dossiers de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)	8
2. Admission : Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère	14
3. Admission : Epreuve de compréhension et expression en langue étrangère.....	22



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Introduction

Ce rapport de jury est destiné à rendre compte de la session 2016 du Capes interne d'anglais et à répondre aux interrogations des candidats préparant une prochaine session.

Le jury a évalué 1040 dossiers de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) et a apprécié le soin porté par la grande majorité des candidats, à la rédaction de leur dossier. Quelques rares dossiers ont pu donner le sentiment d'avoir été préparés à la hâte, ce qui interroge alors sur les réelles motivations des candidats. Le jury a, une nouvelle fois, constaté que certains candidats avaient souhaité présenter un dossier en tout point identique à celui présenté à la session précédente, faisant peu de cas de l'évolution attendue de leur réflexion pédagogique après une année supplémentaire d'expérience de l'enseignement.

Le jury tient à souligner la qualité des dossiers dans lesquels les candidats ont su construire leur propre projet, sans tenter de reproduire, parfois maladroitement, une séance observée dans la classe d'un professeur plus expérimenté ou un exemple extrait d'un manuel. De nombreux candidats se sont projetés dans le cadre de la réforme de la scolarité obligatoire entrant en vigueur à la rentrée prochaine, en présentant, par exemple, des croisements avec d'autres disciplines. Cette capacité à se projeter est ce qui a pu faire défaut dans quelques dossiers proposés par des candidats enseignant dans le premier degré ou l'enseignement supérieur, à qui il est fortement conseillé de se confronter à une classe de collège ou de lycée, afin de ne pas se limiter à une approche théorique et de se rapprocher de la réalité de l'enseignement de l'anglais dans le second degré.

La qualité des candidats entendus à l'oral a permis d'attribuer la totalité des 289 postes annoncés. Cette année encore, il est constaté, à l'issue de la session, que des candidats ayant obtenu une note d'admissibilité faible ont pu réussir, parfois brillamment, les épreuves orales tandis que d'autres, ayant obtenu une note plus satisfaisante, ont échoué, souvent faute d'avoir su faire face aux difficultés inhérentes à l'oral (la gestion du stress n'étant pas le moindre des obstacles) que seule une préparation régulière et suffisante permet de surmonter.

Certains candidats n'ont pu être déclarés admis faute d'une maîtrise jugée suffisante de la langue, anglaise comme française. Les lauréats, qui ont su faire la preuve de leur bagage linguistique et culturel et de leur capacité à créer des conditions favorables à l'apprentissage des élèves, ont franchi la barre de l'admission - dans la limite du nombre de postes offerts. Les candidats méritants qui n'ont pu être recrutés cette année sont vivement encouragés à préparer à nouveau le concours. Le jury aura plaisir à les entendre à nouveau, tout en espérant pouvoir valoriser le travail qu'ils auront fourni ainsi que leur engagement au service des élèves.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

La Présidente du jury remercie l'ensemble des personnes qui ont contribué au bon déroulement de cette session : le bureau des concours du Ministère et des académies de Montpellier et de La Martinique (gestionnaires, appariteurs), les équipes des établissements scolaires d'accueil et (« *last but not least* ») les membres du jury qui ont su faire preuve d'un grand professionnalisme et évaluer les candidats avec rigueur et bienveillance dans un souci constant d'équité et d'intérêt de l'élève.

Bilan statistique

Nombre de candidats (privé + public) = 1040

Barre d'admissibilité (privé + public) = 7/20

Nombre de candidats déclarés admissibles : 297 (privé) - 314 (public)

Nombre de candidats déclarés admis : 140 (privé) - 149 (public)

Moyenne des admis (total général : admissibilité + admission) : 10,01 (privé) - 9,69 (public)

Moyenne des admis (admission) : 10,63 (privé) – 10,29 (public)

Valérie LACOR

Présidente du jury



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Vu l'arrêté du 24 juillet 2015 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2015 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES),
- Vu l'arrêté du 15 octobre 2015 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES et des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2016,
- Vu les propositions du président de jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du Concours CAPES INTERNE + CAER CAPES-PRIVE, Section ANGLAIS est constitué comme suit pour la session 2016 :

Présidente

Mme Valérie LACOR
Inspecteur général de l'éducation nationale

Académie de PARIS

Vice-Présidente

Mme Pascale LECLERCQ
Maître de conférences des universités

Académie de MONTPELLIER

Mme Odile MALAVAUZ
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Académie de BESANCON

Secrétaire Générale

Mme Isabelle RANGER
Professeur agrégé hors classe

Académie d' AIX-MARSEILLE

Secrétaire Général

M. Philippe ROBINEAU
Professeur certifié hors classe

Académie de CRETEIL

Membres du jury

M. Jean-Michel ABOLIVIER
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Académie de NICE

Mme Aude AHMADI
Professeur agrégé de classe normale

Académie de MONTPELLIER

M. Lionel ANDRE
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Académie d' AIX-MARSEILLE

Mme Michèle ANDREANI
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Académie de CORSE

M. Taoufik BEN KHELIL
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Académie de CRETEIL

Mme Alison BOUHMID Professeur agrégé de classe normale	Académie de MONTPELLIER
M. Florian BRAS Professeur agrégé de classe normale	Académie de REIMS
Mme Simone CHABAS Professeur certifié	Académie d' ORLEANS-TOURS
Mme Emma CHATONNET NEWTON Professeur certifié	Académie de ROUEN
Mme Rachida CHATT Professeur agrégé de classe normale	Académie de MONTPELLIER
Mme Perrine CHAUDERLIER Professeur agrégé de classe normale	Académie de REIMS
Mme Susan Jane CICHON Professeur certifié hors classe	Académie de STRASBOURG
Mme Helen DAVIES Professeur certifié	Académie de GRENOBLE
M. Mark DAVIES Professeur agrégé de classe normale	Académie de PARIS
Mme Fiona DAVISON EC.R professeur certifié	Académie de NANCY-METZ
Mme Kathryn DUPERRIER Professeur agrégé de classe normale	Académie de GRENOBLE
M. Philippe ESTIER Professeur certifié hors classe	Académie de REIMS
Mme Alison FIGUEIREDO Professeur agrégé de classe normale	Académie de ROUEN
Mme Rachel FRASER Professeur certifié	Académie d' AIX-MARSEILLE
Mme Susan GALAND JONES Professeur certifié	Académie de VERSAILLES
Mme Stephanie GASPERINI Professeur certifié	Académie d' AIX-MARSEILLE
M. Jean-Pierre GOUDARD Professeur certifié	Académie de MONTPELLIER
Mme Nathalie HUBERT Professeur certifié hors classe	Académie d' AMIENS
Mme Déborah KEETON Professeur certifié	Académie de NANCY-METZ
M. Stéphane LAMY Professeur certifié	Académie de BORDEAUX
M. Frédéric LEMAITRE Professeur agrégé de classe normale	Académie d' AMIENS
M. Domingos MADEIRA Professeur certifié hors classe	Académie de NANCY-METZ
M. Laurent MARC Professeur agrégé de classe normale	Académie de BESANCON
M. Alban MARNE Professeur agrégé de classe normale	Académie de REIMS
M. Rodolphe MARTIN Professeur certifié hors classe	Académie de TOULOUSE
M. Tanguy MARTIN-PAYEN Professeur agrégé de classe normale	Académie d' AMIENS
Mme Anne MAYER Professeur certifié hors classe	Académie de LILLE
Mme Carleen MAZET Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie de LYON
Mme Denise MERCER Professeur certifié hors classe	Académie de MONTPELLIER

M. Jean-Paul MEROU Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie de MONTPELLIER
M. Patrick MOORE Professeur certifié hors classe	Académie de TOULOUSE
Mme Catherine MULLER Professeur agrégé de classe normale	Académie de LYON
M. Abdelhak NEMMOUR EC.R professeur certifié	Académie de NANCY-METZ
M. Guillaume OGIER Professeur certifié	Académie de LYON
M. Cédric PETER Professeur certifié	Académie de STRASBOURG
Mme Gloria POTIER Professeur certifié	Académie de LYON
Mme Monique Marie REYNAL Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie de LIMOGES
Mme Béatrice RIVEAUX Professeur agrégé de classe normale	Académie d' AIX-MARSEILLE
Mme Bérengère RIVOALLAN Professeur agrégé de classe normale	Académie de MONTPELLIER
Mme Malika SAADLI Professeur certifié hors classe	Académie de LYON
M. Ludovic SAUVAGE Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie de LILLE
M. Alexandre SMITH Professeur certifié	Académie de REIMS
Mme Cécile TRIBOULIN Professeur agrégé de classe normale	Académie de TOULOUSE
M. Jean-Pierre TRINQUIER Professeur agrégé de classe normale	Académie de MONTPELLIER
M. Florian VALLUY Professeur certifié	Académie de LYON
Mme Isabelle VERCAIGNE Professeur agrégé de classe normale	Académie d' AMIENS
Mme Catherine WIMMER-THEPAUT Professeur certifié hors classe	Académie de STRASBOURG
Mme Josiane WOODS Professeur certifié hors classe	Académie de STRASBOURG

Article 2 : La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 18 novembre 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement
supérieur et de la recherche et par délégation,
Le sous-directeur du recrutement


Jean-François PIERRE



1. Admissibilité : Evaluation des dossiers de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle

Le présent rapport évoque de nombreux points déjà mentionnés dans les rapports des sessions précédentes. Une fois encore, le jury recommande aux candidats de le lire avec attention pour mieux appréhender ce qui est attendu d'eux.

L'amélioration substantielle de la qualité des dossiers constatée lors de la session 2015 s'est confirmée cette année, ce qui semble indiquer que les préconisations émises dans les précédents rapports ont été prises en compte par de nombreux candidats. Il demeure cependant nécessaire de rappeler brièvement les éléments essentiels à la constitution du dossier RAEP, dont le descriptif est accessible sur le site du Ministère (épreuves du CAPES interne et du CAER-CAPES, section langues étrangères) et sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr.

Rappel des modalités de l'épreuve

Dans la première partie du dossier (deux pages maximum), le ou la candidat(e) est invité(e) à « [décrire] les responsabilités qui lui ont été confiées au cours de son parcours professionnel ». La seconde partie (six pages maximum) présente une situation d'apprentissage (niveau secondaire, collège ou lycée) dans le cadre de la classe « à partir d'une analyse précise et parmi [ses] réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours ». Même si le candidat peut choisir de mettre en relief une ou deux séances qu'il juge plus significative(s) de sa démarche, il s'agit bien de présenter une séquence (et non une seule heure de cours) ayant pour objectif l'enseignement de la langue anglaise. De plus, le candidat ne saurait se contenter du descriptif d'une séquence, sans analyse didactique et pédagogique, ni bilan réflexif. Les enjeux didactiques et les choix pédagogiques (objectifs, supports, stratégies, mise en activité de l'élève, modalités d'entraînement et d'évaluation) doivent être explicités. Le candidat précisera impérativement les sources des divers ouvrages cités ainsi que les références des ressources pédagogiques trouvées sur internet.

Présentation du dossier

Imprimé et relié, le dossier ne doit pas excéder 8 pages (2 pour la première partie et 6 pour la deuxième). Il doit impérativement être paginé et respecter les normes typographiques indiquées dans le descriptif de l'épreuve (Arial 11, interligne simple, format A4). Le candidat veillera à utiliser de manière mesurée les couleurs et les caractères gras ainsi que le soulignage. Le texte sera justifié, structuré, avec des paragraphes clairement repérables reflétant un enchaînement logique. Les présentations excessivement compactes et denses sont à éviter. Les erreurs de frappe auront été corrigées par une relecture attentive de la part du candidat.

Qualité de l'expression

Le jury déplore cette année encore des erreurs non admissibles dans de trop nombreux dossiers : syntaxe approximative, règles d'accord élémentaires non respectées, participes passés orthographiés comme des infinitifs ou des verbes conjugués (ex : « *les fiches ont été misent... »), mots courants mal orthographiés. La maîtrise de la langue française est une priorité pour des candidats aspirant à exercer la fonction d'enseignant. Outre la correction de la langue, le jury invite également les candidats à porter une attention toute particulière à la clarté et à la structuration de leurs propos et également au registre. Le candidat s'abstiendra de s'adresser directement au jury, par exemple, pour lui expliquer que son dossier est incomplet. Il convient de privilégier la simplicité, la fluidité et la précision. Les candidats éviteront le recours abusif au passé simple, qui donne parfois une coloration épique, probablement involontaire, au récit de leur expérience professionnelle. Cette année encore, le jury recommande vivement d'éviter toute envolée lyrique et grandiloquente ainsi que l'usage excessif de citations d'auteurs ou d'extraits de textes officiels (sur la mission de l'enseignant, par exemple). L'usage d'un langage familier et du « franglais » est également à proscrire, de même que l'excès de jargon. Là encore, même si la maîtrise de certains concepts et d'une certaine terminologie est nécessaire pour aborder la didactique et la pédagogie, la clarté et la simplicité sont à privilégier.

1.1. Première partie du dossier

Il s'agit, dans cette première partie, de dégager les compétences que le candidat a su développer au cours de son expérience de l'enseignement et non de livrer un *curriculum vitae* détaillé ou une autobiographie. Les détails superflus, les généralités, ainsi que les considérations d'ordre privé voire intime, n'ont pas leur place. Le candidat devra mettre l'accent sur les points les plus significatifs de son parcours professionnel qui lui permettront d'éclairer et de mettre en perspective la démarche pédagogique présentée.

1.2. Deuxième partie du dossier

1.2.1. Mise en œuvre de la démarche

Il s'agit ici de présenter une situation d'apprentissage réelle, puisée dans l'expérience professionnelle du candidat, et donc mise en œuvre une classe. Il semble utile de rappeler que le dossier fait l'objet d'un entretien lors des épreuves d'admission. Si le même dossier est présenté plusieurs fois, suite à des admissibilités successives, il est hautement souhaitable qu'il soit réactualisé et analysé avec une prise de recul. Les enseignants exerçant dans le premier degré ou l'enseignement supérieur devront s'attacher à montrer qu'ils sont capables de se projeter dans un autre contexte et d'explicitier en quoi les démarches présentées sont transférables à l'enseignement dans le second degré. Ils ne doivent pas perdre de vue qu'ils postulent à un emploi d'enseignant dans le second degré, et il est donc impératif qu'ils aient réfléchi à la progressivité dans les apprentissages. Le jury a pu lire cette année des dossiers très intéressants présentant notamment des exemples de



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

séquences de BTS envisagées pour le cycle terminal. Il est donc une nouvelle fois recommandé à ces candidats de prendre contact avec des enseignants de collège ou lycée, sous couvert du chef d'établissement, afin de pouvoir observer une ou plusieurs séances. De même, les candidats ayant une expérience professionnelle exclusivement en collège ou en lycée doivent réfléchir à la manière dont ils adapteraient leur enseignement à un nouveau cycle.

S'il n'existe pas de présentation type à laquelle le candidat devrait se conformer, il est cependant préférable de faire apparaître dès le début de la présentation les divers objectifs de la séquence (culturels, linguistiques, méthodologiques...), le niveau ciblé, les activités langagières prévues, les tâches envisagées ainsi que le nombre de séances projeté. L'objectif phonologique, trop fréquemment absent des projets présentés, ne devra pas être négligé. Il va de soi que les éléments de la séquence annoncés ne constituent pas un simple affichage et leur mise en œuvre concrète devra apparaître dans le déroulement de la séquence. D'autre part, afin d'ancrer leur séquence dans le réel, certains candidats fournissent des détails du quotidien (tels que les horaires de la séance ou les prénoms des élèves absents) qui s'avèrent superflus et à éviter.

Le candidat veillera à ne pas proposer une séquence trop longue ou confuse. Il convient de trouver un équilibre entre une description se voulant exhaustive, et une présentation trop synthétique (qui ne reposerait que sur des tableaux purement descriptifs, par exemple). Le dossier doit faire apparaître clairement l'articulation entre les diverses tâches et activités proposées et la cohérence de la démarche. Le candidat devra mettre en relief les éléments les plus pertinents, de nature à éclairer le lecteur du dossier. Il n'est pas utile de citer longuement les instructions officielles, bien connues des membres du jury. Le candidat pourra néanmoins y faire référence si elles viennent appuyer sa réflexion et sa démarche pédagogique personnelle.

Il n'est pas exclu d'exploiter des supports extraits d'un manuel scolaire, à la condition de le mentionner clairement et de ne pas se livrer à une restitution pure et simple du manuel ou du livre du professeur ; il est nécessaire que le candidat montre comment il a su adapter ces supports en tenant compte des objectifs, des besoins et des acquis des élèves. Le jury invite par ailleurs les candidats à ne pas se limiter à des thématiques sociétales sans réelle dimension culturelle (ex : « junk food », « addiction », etc.)

Le jury a de nouveau constaté cette année que de nombreuses séquences pédagogiques sont abordées uniquement du point de vue du professeur, les réactions et productions des élèves étant totalement ou partiellement exclues de la présentation. En occultant ainsi la réalité de la classe, le candidat donne l'impression que son approche est exclusivement frontale, ou qu'il dispense un enseignement virtuel. Il est donc nécessaire de faire apparaître clairement les interactions entre l'enseignant et les élèves, mais aussi entre les élèves eux-mêmes, pour rendre visibles les stratégies pédagogiques choisies ainsi que leur effet réel sur la classe.

La référence aux élèves se limite chez bon nombre de candidats à l'évocation des connaissances et des compétences qu'ils parviennent à maîtriser à chaque séance, sans expliquer par quelle démarche ils les ont acquises. Ainsi, trop de dossiers donnent l'impression que les savoir et savoir-faire apparaissent dans la classe de manière spontanée, et qu'à aucun moment les élèves n'ont été mis en activité.

Il est également souhaitable que les contenus linguistiques de l'enseignement apparaissent dans le dossier (par le biais de consignes écrites ou orales données par l'enseignant et/ou d'exemples de productions écrites et orales des élèves, etc.). Les recommandations faites au sujet de la qualité de l'expression en langue française valent pour les énoncés en anglais : le candidat devra veiller à la correction de ses propres productions, et préciser, le cas échéant, qu'il a choisi de citer des énoncés produits par les élèves et comportant éventuellement des erreurs.

Il est rappelé que le jury n'attend pas des stratégies ou des modalités de mise en œuvre figées. Le travail « en petits groupes, en ilots, en binôme, sous forme de pédagogie différenciée, de groupes de compétence, etc. » n'est pertinent que s'il répond à un besoin au sein de la séquence et de la classe. Il en va de même pour l'utilisation du numérique. Le candidat devra systématiquement s'attacher à faire percevoir au jury les raisons de ses choix.

Enfin, il conviendra d'explicitier les divers types d'évaluation menés, avec les modalités et les critères retenus. Le candidat devra distinguer ce qui relève des compétences et des savoir-faire de ce qui procède des connaissances et des savoirs, et vérifier que les éventuelles « tâches finales » ont du sens. On s'interroge, par exemple, sur le bien-fondé d'une tâche d'abord évaluée comme production écrite, puis comme production orale, simplement parce qu'elle aura été lue à haute voix devant la classe.

Comme lors des précédentes sessions, le jury a déploré l'absence de respect des règles déontologiques qui transparait dans certains dossiers, fort heureusement rares, à travers des propos douteux, voire peu compatibles avec les valeurs de la République. En outre, certains candidats semblent n'avoir pas réfléchi à leur responsabilité lorsqu'ils proposent des documents, des thèmes, des activités ou tâches sur des sujets sensibles (par exemple, faire imaginer et scénariser par les élèves des situations criminelles ayant pour cadre leur établissement scolaire). De même, s'il peut être légitime de traiter certains sujets tels que le harcèlement, il convient de le faire de manière à respecter les élèves et leur sensibilité.

1.2.2. Prise de recul

Le jury attend du candidat qu'il montre sa capacité à prendre du recul sur ses pratiques pédagogiques en faisant preuve d'honnêteté intellectuelle. Comme pour ses élèves, le candidat doit considérer que ses hésitations, ses erreurs et ses échecs font partie du processus d'apprentissage. Il ne s'agit donc ni de s'auto-flageller, ni de se délivrer un *satisfecit* en présentant des situations parfaites et peu en prise avec la réalité, mais d'utiliser



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

ses erreurs comme la base d'une analyse pédagogique pertinente. Le candidat tentera de mesurer l'efficacité de ses choix didactiques et pédagogiques sur l'apprentissage de ses élèves, montrera qu'il a pris conscience des aspects positifs de sa démarche mais aussi des insuffisances de celle-ci, et proposera des pistes concrètes d'approfondissement ou de remédiation.

1.2.3. Les annexes

Il est possible de joindre un certain nombre d'annexes (10 pages maximum), que le candidat veillera à présenter avec clarté et à numéroter, en étant attentif à la lisibilité des photocopies. Il pourra s'agir de tout document utilisé ou produit en classe (outils pédagogiques, productions d'élèves, etc.) à l'exception des supports de type numérique. Se prévaloir de l'opinion d'un quelconque représentant de l'institution (inspecteur, chef d'établissement, etc.), *a fortiori* nominativement, en joignant un rapport d'inspection ou de visite, ou une lettre de recommandation, est formellement proscrit.

L'absence totale d'annexes constatée dans certains dossiers est regrettable car elle ne permet pas au jury de visualiser concrètement les tâches et activités décrites. A l'inverse, la surabondance d'annexes ne facilite pas la compréhension de la démarche et peut même être source de confusion, notamment quand sont inclus des documents correspondant à d'autres séquences que celle du dossier. D'autre part, les photocopies intégrales de textes de référence (programmes, tableaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues, etc.) n'offrent pas d'intérêt pour les membres du jury. S'il choisit de présenter des documents provenant d'un manuel, le candidat veillera à sélectionner des extraits correspondant aux activités mises en œuvre dans la séquence pédagogique présentée. Il ne manquera pas de préciser les sources de manière à ce que le jury puisse différencier les extraits de manuels des supports pédagogiques qu'il a lui-même conçus. Des productions d'élèves comportant des erreurs, corrigées ou non, peuvent être présentées dans l'annexe, à condition que ce choix soit justifié par le candidat, qui souhaite illustrer par exemple une étape dans l'apprentissage et/ou un processus de remédiation. L'ajout de publications, d'extraits de thèse, de mémoire de maîtrise ou de travaux réalisés par le candidat ne présente aucun intérêt si ces documents n'éclairent pas le propos développé dans la deuxième partie du dossier. On regrette particulièrement lors de cette session que certains candidats utilisent les annexes pour décrire et expliquer leur démarche pédagogique, au lieu de le faire dans la deuxième partie du dossier comme l'exige l'épreuve. Le jury insiste donc cette année encore sur la nécessité de procéder à des choix qui permettront au candidat d'éclairer certaines étapes de sa démarche – des photographies du tableau avec des productions d'élèves résultant d'une démarche décrite dans la séquence, des productions d'élèves témoignant de l'évolution des acquis des élèves au cours de la séquence peuvent, à titre d'exemples, constituer des annexes pertinentes.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Bilan

Cette année encore, le jury a pu lire des dossiers de grand intérêt, dans lesquels les candidats ont su proposer une approche personnelle, authentique et honnête, témoignant de capacités d'analyse et de recul, et d'une réflexion lucide sur les besoins des élèves. Les dossiers qui ont particulièrement retenu son attention sont ceux qui présentent un projet cohérent, autour de supports adéquats et d'activités langagières variées, et reflètent une bonne prise en compte des acquis et de la diversité des approches d'apprentissage. De même, ont été appréciés les dossiers qui reflétaient la capacité de certains candidats à se projeter dans un contexte et un niveau d'enseignement différent de leur cadre habituel d'exercice, en envisageant des démarches pédagogiques pertinentes et transférables. De nombreux dossiers répondaient à ces critères et témoignaient d'une bonne compréhension des exigences de l'épreuve de l'admissibilité. Cela conduit une nouvelle fois le jury à inviter les candidats à ne pas négliger la lecture du présent rapport et à en suivre scrupuleusement les préconisations.

Rapporteurs : Michèle Andreani et Domingos Madeira (avec les contributions des membres du jury).

2. Admission : Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère

Ce rapport de jury, comme les précédents, répond à un double objectif : dresser le bilan de la session écoulée, et émettre des conseils et des recommandations afin de guider la préparation des futurs candidats. On ne saurait donc trop conseiller une relecture attentive des rapports précédents afin de se familiariser avec les attentes du jury face à cette épreuve.

L'admissibilité repose sur une épreuve unique, celle de la constitution du dossier RAEP ; de même, l'admission se compose d'une seule épreuve professionnelle (affectée d'un coefficient 2) en deux parties : exploitation pédagogique de documents en langue étrangère et compréhension et expression en langue étrangère. A ce titre, sa réussite est déterminante dans l'obtention du concours. Il est donc indispensable de se préparer à cette épreuve très tôt dans l'année sans attendre les résultats de l'admissibilité.

Les rapports de jury établis lors des sessions précédentes ont déjà mis en évidence les attitudes positives qui font que les candidats réussissent, de même qu'ont déjà été soulignées les maladroites à éviter. Nous invitons donc les candidats à s'y référer. Néanmoins, nous souhaitons consacrer une partie de ce rapport à des constats qui s'appliquent plus particulièrement à cette session.

Cette année, le jury a eu le plaisir de pouvoir assister à de très bonnes prestations qui témoignent d'une préparation sérieuse, d'une précision dans l'analyse des documents et d'une réelle créativité. Toutefois, nous avons aussi fait le constat de la méconnaissance du déroulement et des attendus de l'épreuve lors des prestations de certains candidats. Les remarques et conseils ci-après viennent donc en complément de ceux figurant dans les précédents rapports.

Modalités de l'épreuve

Extrait de l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré :

B. — Epreuve d'admission

Epreuve professionnelle en deux parties :

1. Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère (notamment audio, textuels, vidéo) soumis au candidat par le jury. Cette partie de l'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien. Elle tient compte du niveau d'enseignement (collège ou lycée) dans lequel le candidat a une expérience. Le candidat fait connaître ce niveau au moment de l'inscription au concours. Cette partie se déroule en français, à l'exception des exercices de toute nature qui sont présentés en langue étrangère.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'exposé : trente minutes maximum ; durée de l'entretien : vingt-cinq minutes maximum.

2. Compréhension et expression en langue étrangère. Cette partie de l'épreuve prend appui sur un document audio, textuel ou vidéo en langue étrangère ou sur un document iconographique dont le candidat prend connaissance en présence du jury. Elle consiste en un compte-rendu suivi d'un entretien, les deux se déroulant en langue étrangère.

Durée : trente minutes maximum ; coefficient total de l'épreuve : 2.

Chacune des parties entre pour moitié dans la notation.

Dix minutes maximum imputables sur la durée totale des entretiens pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury. Cet échange se déroule en langue étrangère.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=?cidTexte=JORFTEXT000027361553&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Conseils d'organisation

Le candidat doit apprendre à gérer son temps, à la fois en loge lors de la préparation, mais aussi lors de la présentation elle-même. Cette année encore, de nombreux candidats ont consacré trop de temps à l'analyse sans même présenter une ébauche de mise en oeuvre pédagogique. D'autres n'ont mentionné qu'une seule séance, en tout et pour tout, alors qu'un projet de séquence est attendu - le candidat devant centrer son exposé sur une ou deux séances-phares.

La gestion des feuilles de brouillon est également à prendre en considération : nous conseillons aux candidats de numéroter leurs feuilles, de n'écrire qu'au recto et de réfléchir à un système de prise de notes efficace pour la présentation (par exemple sous forme de tableau, de plan détaillé, etc.). Nous invitons les candidats à s'entraîner régulièrement, dans les conditions de l'épreuve, pendant leur année de préparation, afin d'aborder les épreuves orales plus sereinement.

Supports proposés

Le jury a proposé aux candidats un ensemble de documents authentiques de nature variée : poèmes, extraits de romans, articles de presse, campagnes de sensibilisation, pièces de théâtre, extraits de reportages télévisés, publicités... Ces documents, spécifiquement choisis pour l'évaluation des candidats, sont aussi variés que ceux utilisés par les enseignants dans leurs classes. De la même manière, ils font systématiquement référence à des œuvres, symboles et représentations du monde de l'aire anglophone, et peuvent aussi renvoyer à des faits culturels ou d'actualité significatifs. Ceci implique donc que les candidats soient en mesure de pouvoir resituer ces supports dans leur contexte (par exemple, un article publié dans « *The Sun* » n'aura pas la même portée ni la même visée qu'un autre publié dans « *The Telegraph* », etc.). Les candidats doivent donc se préparer à aborder des sujets extrêmement divers et actualiser leur connaissance du monde anglophone.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

De l'analyse des documents proposés à l'élaboration du projet pédagogique

2.1. Analyse des documents

Nous invitons fortement les candidats à ne pas négliger le potentiel et la richesse des documents et à en proposer une analyse universitaire et didactique, minutieuse et détaillée, seule garantie d'une exploitation pédagogique de qualité. La spécificité des documents doit impérativement être prise en compte. En effet, il n'est pas envisageable d'aborder un extrait de roman de la même manière qu'un article de presse, ou de ne pas tenir compte de l'oralité dans un extrait de pièce de théâtre, par exemple. La première étape indispensable demeure l'identification de la nature du document et de son/ses destinataire(s), fondement de l'analyse ultérieure et du projet qui en découlera. En effet, le genre du document détermine les attentes du lecteur qui s'appuie sur ses caractéristiques pour rechercher des informations et construire le sens, à partir, par exemple, des didascalies dans une pièce de théâtre, des rimes ou du schéma accentuel d'un poème, du point de vue dans un article de presse, etc.

Par ailleurs, certains candidats, une fois la thématique du document identifiée, bâtissent une séquence autour de celle-ci en occultant souvent l'exploitation du support. Le jury conseille aux candidats de prendre le temps d'analyser ce dernier en profondeur afin de proposer un projet pédagogique adapté.

Nous avons pu observer les difficultés de certains candidats confrontés à des documents authentiques auxquels ils n'étaient visiblement pas habitués. A titre d'exemple, nombre de candidats n'ont pas su identifier la cible des documents ou en percevoir l'humour, ce qui a pu faire obstacle à l'analyse pédagogique. Par ailleurs, l'analyse universitaire des documents n'a de sens que si elle est réinvestie dans le projet pédagogique. Ainsi, la mention souvent « plaquée » des éléments facilitateurs et des obstacles du document pour les élèves n'a de pertinence que si le candidat en tire des conclusions et définit ses objectifs pédagogiques et sa mise en oeuvre en conséquence.

2.2. Définition des objectifs et potentiel didactique

Cette année encore le jury se doit d'attirer l'attention des candidats sur l'écart entre les apports potentiels du document et les objectifs proposés. Nous rappelons qu'il est essentiel que le candidat s'interroge sur ses attentes en matière de compréhension et de production des élèves à partir du document support. Il est indispensable que les candidats se familiarisent avec des exemples de séquences pédagogiques (Eduscol, sites académiques) et essayent de se les approprier, voire de les mettre en pratique avant le concours.

Par ailleurs, le candidat veillera à proposer des activités adaptées aux besoins et capacités des élèves, tout en évitant de proposer des tâches irréalisables ou manquant totalement d'ambition.

L'analyse effectuée en amont doit aider le candidat à identifier le potentiel culturel et linguistique des documents et lui permettre d'effectuer des choix motivés d'objectifs



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

pédagogiques. Ainsi, une “tâche finale” sous forme de production orale est difficilement réalisable sans objectif phonologique préalable et sans entraînement des élèves - objectifs et tâches devant être cohérents par rapport aux supports étudiés. Par ailleurs, l’objectif phonologique ne se limite pas à l’intonation des questions et la prononciation du <ed> du prétérit, il peut viser l’intonation, les réductions vocaliques ou l’accent de mot, etc. Enfin, de trop nombreux candidats ont tendance à confondre contenus linguistiques et culturels du document et objectifs de séquence, alors que ces derniers sont bien liés aux apprentissages que l’on veut développer chez les élèves et aux tâches qu’on leur propose.

En outre, si les candidats veillent à définir les objectifs et contenus lexicaux et grammaticaux, l’objectif culturel est souvent laissé de côté alors qu’il est au cœur de toute séquence. Il doit être spécifique au monde anglophone et va bien au-delà des phénomènes de société. Nous encourageons vivement les candidats à proposer des projets à contenu culturel ambitieux dans ce qu’ils permettent de faire découvrir et comprendre aux élèves.

De même, l’apport méthodologique ne doit pas être négligé. Ainsi, si le candidat annonce, comme tâche, l’écriture d’un article de presse, il conviendra de faire observer, dans le document proposé, les caractéristiques de ce type de support afin que l’élève puisse en comprendre et reproduire la structure.

Le jury a valorisé les prestations des candidats qui présentaient avec finesse les spécificités du document et s’appuyaient sur celles-ci pour proposer un projet original et en cohérence avec les besoins des élèves. Afin d’effectuer les meilleurs choix possibles, les candidats doivent avoir une bonne connaissance et compréhension des programmes et du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues). Une fois les objectifs définis, ils devront être annoncés puis exploités dans la proposition de mise en œuvre.

2.3. Mise en œuvre

2.3.1. Conseils généraux

Nous conseillons aux candidats de veiller à adapter leur débit lors de la présentation pédagogique. Ils devront s’exprimer de façon claire, audible et convaincante, compétence indispensable à tout professeur. Leur présentation devra être structurée et organisée. La gestion du stress est un élément à prendre en considération lors de la préparation du concours. Le jury se montre bienveillant et est parfaitement conscient des enjeux pour les candidats, mais il est indispensable que de futurs professeurs apprennent à ne pas se laisser déborder par leurs émotions et qu’ils veillent, par ailleurs, à faire preuve de « bon sens » et d’éthique. Ainsi, il n’est pas admissible de proposer des tâches ou des débats susceptibles de choquer les élèves, voire d’aller à l’encontre de toute règle déontologique.

Lors de la session, les présentations des candidats ont été inégales, allant d’une véritable qualité de réflexion et d’inventivité à l’utilisation confuse de notions pédagogiques non

maîtrisées. Nous rappelons à nouveau qu'un usage pertinent des termes didactiques est requis mais qu'aucun jargon ne doit se substituer à la réflexion personnelle.

En effet, seule une présentation claire et une justification précise de la démarche proposée permettent au jury d'en apprécier la pertinence. Les candidats doivent garder à l'esprit la nécessité d'une démonstration concrète des stratégies d'enseignement mises en œuvre. Par exemple, un candidat qui propose de « lever les obstacles lexicaux » devra expliciter sa démarche : comment va-t-il procéder pour mettre les élèves en activité et leur permettre d'élucider le sens des expressions non comprises?

Enfin, la mise en œuvre doit impérativement prendre appui sur le document fourni et ne pas l'éluider au profit d'autres documents fictifs (imaginés par les candidats et non proposés ni connus par le jury). Elle doit viser l'accès au sens pour les élèves en leur fournissant des stratégies de compréhension.

2.3.2. Ecueils à éviter

- Proposer systématiquement un « brainstorming » en anticipation, sans se questionner sur les réponses que l'on attend des élèves, leur pertinence par rapport au document support et leur utilisation ultérieure. Les candidats doivent par ailleurs maîtriser la différence entre « brainstorming » et « carte heuristique », en utilisant cette dernière de façon judicieuse.
- Proposer une anticipation qui dévoilerait trop le contenu du document et le viderait ensuite de tout intérêt pour les élèves.
- Proposer systématiquement un découpage linéaire. S'il peut être intéressant de découper les documents, le candidat devra se demander dans quelle mesure le découpage aide les élèves à accéder au sens. Il est à noter qu'une approche trop parcellaire nuit parfois à la bonne compréhension du document.
- Présenter une approche systématiquement frontale, dans lequel le questionnement du professeur est la seule modalité envisagée pour faire accéder les élèves au sens d'un document, sans prévoir d'autres stratégies d'enseignement.
- Utiliser le dictionnaire en lieu et place de vraies stratégies d'acquisition du lexique, (inférence, repérage de l'affixation, etc.). Le dictionnaire est un outil intéressant, auquel on doit habituer les élèves ; il ne peut seul mener l'élève vers l'autonomie (lexicale).
- Proposer systématiquement un travail de groupe comme panacée à tous les problèmes se posant aux élèves, sous prétexte qu'ils pourront s'entraider. Si le travail de groupe a sa place dans un cours de langue (interaction), le candidat doit se poser la question de la réelle plus-value apportée lors de ce travail de groupe.

- Utiliser les « recherches Internet » ou « à la maison » comme la recette miracle pour préparer une « tâche finale » par exemple. Le candidat devra toujours en préciser la pertinence et les modalités, et veiller au guidage proposé aux élèves.
- Proposer une « tâche finale » qui requiert des compétences non travaillées en amont. Par exemple, écrire un poème sans en avoir étudié la spécificité avec les élèves et sans avoir proposé d'activités connexes.

2.3.3. Points positifs relevés par le jury

- Le jury a apprécié les candidats à l'expression simple, claire et fluide – reflet d'une pensée organisée et d'une réflexion pertinente. Les meilleures prestations ont laissé la part belle à une véritable progressivité dans les entraînements et les apprentissages.
- Le jury a valorisé les candidats dont la mise en oeuvre offrait une cohérence entre le document support, les objectifs, les activités des élèves et l'évaluation proposée.
- Certains candidats ont su s'approprier les notions du programme et les décliner de façon judicieuse par rapport au document. Par exemple, « l'ici et l'ailleurs » défini comme le monde de l'école et de l'entreprise, mais également le présent et l'avenir (de l'héroïne).
- Certains candidats ont judicieusement posé la question de ce qu'ils voulaient que les élèves comprennent du document (sans nécessairement chercher à être exhaustif).
- Des candidats ont su s'écarter de « recettes » et de modalités perçues comme des passages obligés. Ils ont prévu par exemple un travail de groupe quand cela était nécessaire pour les élèves (réel déficit d'information) ou une carte heuristique vraiment pertinente (pour l'acquisition et l'enrichissement du lexique notamment).
- Le jury a apprécié que les candidats mettent effectivement les élèves en situation de produire la langue anglaise en tentant de complexifier leurs productions.
- Certains candidats ont su prendre en compte les élèves dans leur diversité, en proposant des activités variées et adaptées à leurs besoins.
- L'anticipation des difficultés des élèves et les propositions de pistes de remédiation ont été appréciées par le jury.
- Au nombre des bonnes prestations, se trouvaient celles qui incluaient des évaluations pertinentes, avec des critères précis annoncés aux élèves, et auxquelles les élèves avaient été entraînés par le travail en classe.

2.4. Entretien

Cette étape de l'épreuve est déterminante. L'entretien est l'occasion pour le candidat et les membres du jury de revenir sur certains aspects de la présentation qui n'ont pas été suffisamment développés – parfois par manque de temps, qui ont manqué de clarté ou qui justifient un développement. Ce moment d'échange doit permettre au candidat de faire montre de ses qualités d'écoute, d'ouverture d'esprit et de réactivité. Rappelons que les questions posées par le jury se veulent constructives et fournissent l'opportunité au candidat de préciser, illustrer sa pensée, prendre du recul par rapport à sa proposition, sans qu'il se sente obligé de prendre le contre-pied systématique de ce qu'il a pu dire auparavant. Le jury n'est pas dogmatique et demeure ouvert à toute proposition dans la mesure où celles-ci sont étayées par une démarche cohérente. Le candidat se gardera donc de modifier systématiquement sa démarche en pensant répondre aux attentes supposées du jury. En revanche, il pourra, lorsque cela lui semble pertinent et justifié, affiner ses choix en les justifiant.

Ce moment d'interactivité exige des capacités d'écoute et de réactivité. Le candidat peut demander au jury de répéter une question mais ne doit jamais l'éluder. Le jury a été sensible à plusieurs reprises à la qualité des échanges et à l'approfondissement de la réflexion pédagogique au-delà de l'exposé de départ. Il a également apprécié la sincérité des candidats qui ont su expliquer leurs éventuels tâtonnements (par exemple, un changement lorsque le candidat se rend compte que l'organisation initialement prévue risque de mettre les élèves en difficulté). Dans les entretiens les plus constructifs, les candidats ont fait preuve d'ouverture d'esprit et de bon sens et ont trouvé le juste équilibre entre la capacité à se remettre en question, repenser les activités proposées à la lumière des questions posées par le jury, et l'aptitude à défendre leur point de vue ; le tout dans une langue calibrée, ni familière, ni trop formelle.

A l'inverse, une langue relâchée, un candidat qui interrompt le jury ou campe sur ses positions, sans tentative d'amendement de son projet sont des attitudes à proscrire.

S'agissant d'une épreuve orale, l'aptitude à communiquer revêt une importance particulière : le contact avec le jury est une composante essentielle.

En conclusion, le jury rappelle aux futurs candidats que l'objectif de l'épreuve est de proposer une exploitation pédagogique pertinente des supports qui leur seront fournis. Les candidats devront veiller à bien analyser le document, à définir les objectifs pédagogiques en se fondant sur cette analyse, et à traduire ces objectifs dans leur proposition de mise en œuvre. Ils détailleront les activités qui donneront aux élèves les moyens d'atteindre ces objectifs et proposeront une évaluation qui permettra de mesurer le degré d'acquisition des compétences travaillées. Le jury réitère aux futurs candidats le conseil d'asseoir leur préparation sur une connaissance solide des textes officiels ainsi que des évolutions récentes dans l'enseignement des langues vivantes, mais également sur leur expérience professionnelle. Il est indispensable d'être conscient des notions culturelles, des niveaux de



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

compétences attendus, de prendre en compte l'approche actionnelle et de prévoir des évaluations. Dans ces conditions, les candidats seront alors à même de présenter un projet personnel et ambitieux qui saura mettre en relation l'analyse fine du support et le projet pédagogique, et qui saura laisser toute sa place à l'élève pour lui permettre d'avancer dans son apprentissage de l'anglais.

Rapporteurs : Catherine Muller et Perrine Chauderlier (avec les contributions des membres du jury).

3. Admission : Épreuve de compréhension et expression en langue étrangère

Descriptif de l'épreuve

A l'issue de l'entretien de la partie pédagogique, un document inconnu est soumis au candidat sous forme papier ou audio (entre 1 min 30 s et 2 min 30 s). La préparation dure 10 minutes. La phase suivante dure 5 minutes pendant lesquelles le candidat, uniquement à partir de ses notes (sans le support), propose un compte-rendu structuré en anglais des informations contenues dans le document, développe la thématique en la problématisant, en la mettant en perspective et en discutant certains points de ce document. L'épreuve se poursuit par un entretien de 15 minutes en anglais. Les premières questions du jury portent sur le document, sa compréhension et sa thématique. La suite de l'entretien prend appui sur le dossier RAEP (qui a permis au candidat d'être admissible). Les questions du jury pourront amener le candidat à préciser ou clarifier certains points, expliciter ses choix, envisager de nouvelles pistes ou revenir sur certaines affirmations. Cette seconde partie de l'entretien n'excède pas 10 minutes.

Cette épreuve évalue le modèle linguistique du professeur (d'anglais), sa culture générale (du monde anglophone), sa capacité à réagir, argumenter, à la fois sur le document proposé et sur son dossier professionnel.

Il est rappelé que les 10 minutes consacrées à la préparation doivent permettre au candidat de dégager les idées importantes, ainsi qu'une problématique, et amener à une reformulation synthétique et organisée. L'exposé ne doit donc pas se limiter à une accumulation d'informations relevées. L'entretien avec le jury vise à éclaircir les points occultés ou imprécis et à ouvrir de nouvelles perspectives. Les questions posées n'ont en aucun cas pour but de piéger le candidat.

3.1. Les conseils du jury

Une préparation et un entraînement réguliers à cette épreuve sont indispensables.

En effet, le jury déplore chez certains candidats une méconnaissance de certaines notions clés du monde anglophone : système scolaire, principaux partis politiques et leurs représentants / dirigeants politiques en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, échéances électorales, principaux médias du monde anglophone (différence entre la presse à scandales et presse de qualité), etc.

Une lecture régulière de la presse anglophone (accessible sur internet) est nécessaire pour permettre au candidat de s'imprégner de tournures authentiques et d'enrichir son lexique, tout en lui rendant la reformulation plus aisée. Le développement de stratégies de lecture



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

(repérage du type de source, des informations factuelles présentées, des points de vue exprimés, des références culturelles, etc.) permettra au candidat de synthétiser plus efficacement le document mis à sa disposition.

L'exercice de compréhension orale nécessite un entraînement régulier qui peut se faire par l'écoute de chaînes de radio et de télévision anglophones (souvent disponibles sur internet), afin de se familiariser avec une diversité d'accents, de débits, de formats d'émissions, et avec les sujets d'actualité.

Il est primordial de s'entraîner à organiser et hiérarchiser les idées principales d'un support, en s'imposant de travailler dans le respect des conditions de l'épreuve, pour parvenir à éviter des simplifications hâtives et d'éventuels contresens. Il serait regrettable de se contenter d'une simple paraphrase ou d'une restitution partielle du document. Dans cette perspective, le jury conseille aux candidats de bien prendre et relire leurs notes, de ne jamais négliger l'appréhension globale du sens du document et de ne pas se perdre dans des détails inutiles.

Les candidats doivent pratiquer régulièrement la langue anglaise en interaction. Outre l'importance de maîtriser cette compétence devant leurs élèves, ils seront ainsi mieux à même de comprendre les questions du jury et d'y répondre le jour du concours. Les candidats qui ont réussi cette épreuve ont su le faire avec aisance, produisant une langue authentique et bien maîtrisée. Le jury a néanmoins parfois regretté que quelques candidats se limitent à des réponses laconiques, qui leur permettent difficilement de démontrer leurs compétences linguistiques et leur capacité de réflexion.

En revanche, le jury a apprécié de bonnes prestations rendues possibles par des connaissances solides au service d'une bonne compréhension du contenu des documents, ainsi que par un réel effort de reformulation et d'organisation. Le jury a pu notamment apprécier la capacité de certains candidats à nuancer leur propos lors de l'analyse du support et à mettre à profit le temps imparti pour démontrer leur connaissance du monde anglophone.

La prestation est d'autant plus appréciée que le candidat se montre dynamique et clair, et fait preuve de réactivité et d'écoute lors de l'échange. Le jury déplore que certains candidats ne semblent pas avoir saisi l'enjeu communicationnel de l'épreuve : il s'agit pour le candidat d'une situation de dialogue dans laquelle il doit montrer son intérêt pour les sujets abordés, sélectionnés pour leur ancrage culturel.

A toutes fins utiles, le jury suggère la consultation des sites en lignes de quelques journaux, magazines, chaînes de radio et de télévision pour l'entraînement à la compréhension.

Presse écrite et journaux : The Guardian, The Times, The Economist, The Independent, The New York Times, The Los Angeles Times, Time Magazine, Newsweek.

Radio et télévision : BBC (Radio 4), Sky News, CBS News, CNN, NPR, ABC, VOA.

Enfin, le jury rappelle l'utilité pour les candidats d'avoir une bonne connaissance et une bonne maîtrise de leur dossier, afin de réagir de manière efficace et adéquate aux questions lors de la dernière partie de l'épreuve. A cette fin, une relecture minutieuse du dossier est vivement conseillée.

3.1.1. Un exemple de compréhension audio

Older people needing care face bleak future (2'00) - <http://news.sky.com/story/1604649/older-people-needing-care-face-bleak-future>

Le document audio (en langue anglaise), extrait d'une vidéo mise en ligne le 12 décembre 2015 par la chaîne britannique d'information *Sky News*, est structuré par les différentes informations données par le journaliste, à la fois sur l'annonce faite par le ministre britannique du budget de l'augmentation du budget de la santé (*NHS, National Health Service*) et sur l'état de ce dernier, ainsi que par les réactions de différents acteurs suite à cette décision.

Le journaliste de la chaîne de télévision *Sky News*, *Thomas More*, présente la communication faite par le ministre du budget (*Chancellor of the Exchequer*) *George Osborne* : ce dernier annonce, comme un lapin sorti du chapeau (*a rabbit out of a hat*), une augmentation plus importante que prévue du budget alloué aux services de santé les plus sollicités (*frontline NHS services*), renflouement nécessaire pour les hôpitaux britanniques (*a much needed bailout*). Le ministre du budget insiste dans son annonce sur la capacité du système de santé nationale à faire ses propres choix, et fait également le lien entre une économie dynamique et un système de santé qui se porte bien.

Le journaliste évoque ensuite le fait que cette augmentation de 3,4 milliards de livres doit être relativisée au regard des 2 milliards de livres de dépassement (*overspending*) que connaît déjà le système de santé au Royaume-Uni, et annonce les priorités envisagées pour l'utilisation de cette rallonge budgétaire : le maintien de services existants (*just keeping existing services going*), la prise en charge des malades du cancer, les services de psychiatrie et la garantie de prise en charge des patients sept jours sur sept.

La nécessité de mettre l'accent sur la prévention, notamment au regard des 20% d'enfants qui quittent l'école primaire en situation d'obésité, est ensuite affirmée par le directeur de la sécurité sociale britannique (*Simon Stevens*), qui se réjouit néanmoins d'avoir obtenu cette augmentation de budget après l'avoir défendue (*made the case for*).

Le journaliste rappelle également le nombre insuffisant de places dans les maisons de retraite, qui entraîne le maintien de personnes âgées dans des lits d'hôpitaux, ce qui crée un engorgement qui s'étend (*that backs up all the way to*) jusqu'aux services d'urgences (*A&E, Accident and Emergency*).

Un membre du groupe de réflexion sur la santé (*health think tank*) *The King's Fund* est ensuite cité ; il présente la situation comme le résultat non d'un manque de moyens, mais d'un choix politique, compare ceux-ci avec ceux qui sont faits en Belgique, en France ou en Allemagne et se projette dans un avenir à moyen terme, au-delà du mandat du gouvernement actuel (*beyond the next five years*).

Enfin, la conclusion du journaliste rappelle que, malgré cette annonce bienvenue pour ceux qui sont en première ligne (*those who are on the frontline*), l'hiver apportera un surcroît de pression sur le système de santé, d'autant qu'une grève des internes se profile (*a junior doctor strike looming*), et il tempère ainsi une dernière fois l'optimisme de *George Osborne* évoqué en ouverture (*the feel good factor may not last long*).

Le ton de ce reportage est donc clairement commentatif. Si une part importante est laissée à l'énoncé de faits et à la prise de parole des différents acteurs du débat, le journaliste construit néanmoins son propos de manière critique, dans la présentation de la mesure et dans la conclusion donnée à son reportage. C'est précisément ce que les candidats devaient identifier afin de problématiser leur propos.

De nombreuses références sont faites au système de santé britannique et aux enjeux qui le structurent, tant en termes de prise en charge des patients (population âgée, urgences, patients atteints de cancer) que de politiques structurelles et de prévention (obésité). La dimension politique des choix qui sont faits en matière de santé est également très présente dans le document, à travers les choix budgétaires, l'évocation d'autres modèles de systèmes de santé, ou les mouvements sociaux.

Les attentes du jury :

Le jury attendait des candidats qu'ils évoquent clairement les différents enjeux du système de santé britannique tels qu'ils sont abordés dans le document. Bien entendu, le sens du sigle *NHS* devait être explicité. Certains enjeux de société évoqués dans le document pouvaient être l'occasion pour les candidats de faire preuve d'une culture générale étendue sur des sujets divers et qui ont pu être abordés tant dans la restitution que dans l'entretien (problème de l'obésité au Royaume-Uni, grandes questions de santé publique, vieillissement de la population, contexte économique difficile). Une évocation du système de santé américain, et notamment des réformes menées par l'*Administration Obama (Obamacare)*, pouvait également permettre aux candidats d'ouvrir leur analyse. Une mise en perspective historique de ces systèmes de santé pouvait aussi être envisagée, à travers l'évocation du contexte de leur création, et de leur évolution. Le statut des différents acteurs du débat devait en outre être identifié et présenté avec clarté.

3.1.2. Un exemple de compréhension papier: CCTV:

New controls on private security cameras to stop homeowners snooping on neighbors - <http://www.telegraph.co.uk/news/uknews/law-and-order/10109384/CCTV-new-controls-on-private-security-cameras-to-stop-homeowners-snooping-on-neighbours.html>

L'extrait (en langue anglaise), tiré du site *telegraph.co.uk*, version en ligne du journal britannique, daté du 9 juin 2013, évoque la nécessité de réglementer l'utilisation des caméras de surveillance et de la divergence de procédure entre les services publics et les particuliers.

L'article s'appuie avant tout sur les propos de Andrew Rennison, le nouveau directeur de la commission sur les caméras de surveillance, qui évoque la position du gouvernement de coalition au pouvoir à l'époque en Grande-Bretagne, suite à de nombreuses plaintes concernant l'utilisation intrusive de ces outils de sécurité. L'auteur de l'article, Peter Dominiczak, correspondant politique du *Telegraph*, commente ces propos, et y apporte son analyse.

Les réponses de M. Rennison aux questions du journaliste reflètent l'inquiétude du gouvernement quant à l'installation sauvage de ces caméras chez les particuliers. En effet, il n'existe aucun moyen de contrôler leur mise en place ni l'emploi qui en est fait.

Par conséquent, il reconnaît la nécessité de mettre en place un code de bonne conduite à l'attention des usagers privés, mais redoute la réaction hostile des partisans de l'utilisation de ces outils dans la lutte contre la criminalité.

Une nouvelle réglementation gouvernementale impose depuis peu aux différentes municipalités et à leurs forces de police de réguler l'implantation de leurs caméras de surveillance afin de vérifier l'efficacité du dispositif. Dans le cas contraire, leur retrait immédiat est préconisé.

Les attentes du jury :

Il était nécessaire pour une analyse fine du document d'être au fait de la pratique britannique concernant l'usage des caméras de surveillance (présence massive dans les rues de Londres, utilisation par les particuliers...), mais également des débats suscités à ce propos en Grande-Bretagne et dans d'autres contextes géographiques.

Il était attendu du candidat qu'il perçoive le décalage entre les mesures de contrôle des caméras de surveillance dans le secteur public et l'absence de telles mesures chez les particuliers, et qu'il explicite le dilemme que cela pose au gouvernement compte tenu de la prise de position de celui-ci face aux problèmes de sécurité.

Le contenu du document pouvait également amener le candidat à une réflexion quant à la liberté personnelle de chacun et la notion de sécurité et de vie privée.

Un compte rendu satisfaisant de cet article pouvait enfin s'appuyer sur l'identification de la ligne éditoriale du *Telegraph* et de ses tendances conservatrices.

3.2. Expression en langue anglaise

La partie "expression en langue anglaise" démarre à proprement parler après l'écoute ou la lecture du document de compréhension. Cependant nous ne pouvons que rappeler l'importance de proposer un anglais précis et correct lorsque des exemples de consignes sont donnés pendant la présentation pédagogique.

Les vingt minutes consacrées à l'expression en langue anglaise servent à évaluer la capacité des candidats à produire un discours en continu ainsi qu'à prendre part à un échange, tout en fournissant un argumentaire construit et étayé dans une langue riche et authentique. L'aptitude du candidat à réagir avec spontanéité et à défendre ses idées lors de l'entretien avec le jury suppose des réflexes linguistiques et une aisance avec la langue.

Il va sans dire que maîtriser l'anglais dans ses dimensions lexicales, phonologiques et syntaxiques est absolument indispensable. Pour ce faire, le jury encourage les candidats à :

- Consulter journaux et magazines (voir exemples donnés précédemment). Le candidat doit par ailleurs connaître les spécificités des journaux dits '*tabloïds*' (ex : *The Daily Mirror*, *The Sun*...) afin d'identifier les points de vue et prises de position parfois très tranchés.
- Se rendre de façon régulière dans un pays anglophone afin de maintenir la qualité et la fluidité de la langue anglaise et en suivre l'évolution. Les candidats doivent s'exposer à une multitude d'accents et d'élocutions. De plus, un candidat sera plus à l'aise s'il est au fait de tournures idiomatiques, d'acronymes ou de sigles d'usage récent.
- Visionner et écouter des documents authentiques dont nous rappelons une liste non exhaustive : radios en ligne ou « traditionnelles » (BBC, CNN, NPR, the wireless.co.nz...), émissions de télévision en anglais, films en version originale, '*soap operas*' et séries britanniques (*Eastenders*, *Coronation Street*, *Emmerdale*, etc.) ou américaines (*House of Cards*, *Homeland*, etc.), podcasts, débats parlementaires, politiques, économiques, culturels (sur YouTube, etc.). Les plateformes et outils disponibles sont nombreux et permettent un contact direct avec une multitude d'accents et d'expressions idiomatiques, régionales et spécifiques (Afrique du Sud, Australie, Nouvelle Zélande, Etats-Unis, Canada, Angleterre, Irlande, Ecosse, etc.).
- Converser avec des anglophones, en face-à-face ou en ligne, mais également profiter éventuellement de la présence d'un assistant de langue anglaise dans l'établissement.

Intonation/Amplitude

Une intonation correcte employée de façon cohérente et naturelle sera, bien sûr appréciée.

Certains écueils récurrents ont été à déplorer :

- accents de phrases systématiquement montants, donnant une impression d'inachevé ou de manque de conviction ;
- accents de phrase systématiquement plats ou prosodie manquant de relief ;
- de même, de trop nombreuses ruptures ou hésitations trahissent un manque de maîtrise de la langue cible et gênent la bonne compréhension du message émis, empêchant, de fait, une certaine fluidité.

Prononciation des sons

De nombreuses erreurs de phonologie sont notamment dues à une influence française, par exemple lors de l'accentuation de mots transparents. Dans ce cas, deux observations ont pu être faites : voyelle anormalement rallongée ou raccourcie (voir même la perte d'une diphtongue) ou prononciation française de la voyelle dans ladite syllabe accentuée.

Attention à la différence d'accentuation des mots dissyllabiques qui peuvent aussi bien être des noms que des verbes, par exemple : *to pre'sent* et *a 'present* (= *a gift*).

Au niveau des consonnes, les principaux écueils ont été la prononciation de <th> : la consonne sonore dentale /ð/ a trouvé une réalisation malencontreuse en /d/ ou /z/. La consonne sourde /θ/ quant à elle a été déformée en /t/ ou /s/. Par ailleurs, le son /tʃ/ a souvent été prononcé au lieu du /ʃ/, ce qui peut créer de nombreuses confusions (ex : *chair* pour *share*).

Au niveau des voyelles, le jury a relevé de nombreuses confusions entre /i:/ et /ɪ/ : *heal* ≠ *hill*; *greed* ≠ *grid* ; *twit* ≠ *tweet* (le dernier pouvant être gênant avec un natif).

Nous invitons les candidats à ne pas confondre /u:/ (*youth, food*) et /ʊ/ (*should, could, would*), /aʊ/ et (*allow, about*) et /əʊ/ (*own, bowling*) et à prêter attention toute particulière à la prononciation de mots fréquents :

/ɒ/ → */əʊ/ (*because, project*)

/ʌ/ → /eə/ (*worry* ≠ *wary*)

/e/ → */eɪ/ (*says*)

/ə/ → */eɪ/ (*Britain*)

/aɪ/ → /æ/ (*blind* ≠ *bland*)...

/ɜːl/ → */juː/ (*urban*)

/ɔːl/ → */əʊ/ (*law*) ou */aʊ/ (*taught*)

/aː/ → */ɔː/ (*part*)

Quelques autres confusions sont à éviter : *idea* /aɪ'diə/ qui devient */aɪ'di/, *area* /'eəriə/ devenu */'eəreə/ ou */'əræ/, *feel* ≠ *fear*, *word* ≠ *world* (*voire wall*), *write* ≠ *ride*, *heart* ≠ *art* ≠ *out*.

Les candidats seront particulièrement attentifs à la prononciation du /h/, fréquemment omis dans *high school*, *he*, *Hamilton*, et souvent ajouté (ex: *ironical* */haɪ'ronɪkl/).

Accentuation

Marquer correctement les accents de mots est la preuve d'une bonne maîtrise de la langue cible, ainsi nous attirons la vigilance des candidats sur un certain nombre d'erreurs récurrentes observées cette année.

*demo'cracy	de'mocracy
*po'sitive	'positive
*jour'nalist	'journalist
*con'fident	'confident
*eco'nomy	e'conomy
*inter'view	'interview
*every'thing	'everything
*'control	con'trol
*'developed	de'veloped
*scienti'fic, *problema'tic	scien'tific, proble'matic
*'prevent	pre'vent
*opi'nion	o'pinion



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

* <i>stu'dent</i>	' <i>student</i>
* <i>situa'tion</i>	<i>situ'ation</i>
* <i>unfortu'nately</i>	<i>un'fortunately</i>
* <i>el'derly</i>	' <i>elderly</i>
* <i>'pursue</i>	<i>pur'sue</i>

Grammaire/Syntaxe

Sur le plan grammatical, les candidats veilleront à éviter toute confusion en ce qui concerne les quantifieurs (*much/many*), la détermination (**The Great Britain/*Ø UK*), les dénombrables/indénombrables (**informations*), les démonstratifs (*this ≠ these pupil/pupils*), l'utilisation des verbes pronominaux, le choix des relatifs.

Sur le plan syntaxique, les règles de bases concernant l'ordre des mots dans les différents types de phrases et dans le discours rapporté sont malheureusement parfois non maîtrisées.

De même, les candidats doivent absolument faire preuve de maîtrise en ce qui concerne les temps et aspects des verbes : il convient de connaître les contextes d'emploi du present perfect et du prétérit, mais aussi du présent simple et du présent en *Be + Ving*, de maîtriser l'accord sujet – verbe (** the reporter say that...*) et l'emploi de *will* et *would* (**If I did it again I will....*).

Lexique

De nombreux candidats se sont exprimés dans un anglais de très bonne facture, avec un lexique varié et précis.

Les candidats dont la langue s'avère trop pauvre, sont parfois amenés à avoir recours à des stratégies peu satisfaisantes, telles que l'utilisation abusive de *gap fillers* (*you know..., I mean..., like*) ou de fin de phrases "marmonnées" ou prononcées de façon inaudible afin de tenter de masquer les lacunes. Nous attirons l'attention sur une erreur récurrente, '*according to me*' ne se disant pas en anglais. Par ailleurs, la confusion entre les adjectifs en *-ing* et *-ed* (*confused, confusing*) est rédhibitoire. Enfin la connaissance des sigles (et acronymes) courants est essentielle, tout particulièrement lorsqu'ils diffèrent de l'acronyme français (ainsi par exemple : UE devient EU et QCM, MCQ).

La dernière partie de l'épreuve, qui invite les candidats à revenir sur leur dossier RAEP tout en s'exprimant en anglais, nécessite la maîtrise de quelques termes didactiques (par



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

exemple : *assessment, final task, objectives, special needs, written expression, etc.*) sans qu'il soit attendu des candidats une maîtrise d'un jargon didactique ou d'un vocable spécifique.

En conclusion, le jury a apprécié les prestations des candidats "bon communicants", qui ont su adopter une posture adéquate, se détacher de leurs notes et s'exprimer avec aisance dans une langue de qualité qu'ils auront cœur de transmettre à leurs élèves.

Rapporteurs : Sue Cichon, Tanguy Martin-Payen, Patrick Moore et Alexandre Smith (avec les contributions des membres du jury).